



**Ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation
du Développement durable**

«Forum ECOSOC sur le Financement du Développement»

**Allocution de Monsieur Régis IMMONGAULT,
Ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation
Du Développement durable**

Débat général : Déclarations des Ministres

Conseil Economique et Social, Nations Unies, New York

Les 23-26 avril 2018

Monsieur le Président

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord exprimer ma profonde gratitude au Président de l'ECOSOC qui a bien voulu convier le Gabon à ce troisième Forum ECOSOC annuel axé sur le financement du développement (Forum FfD).

Cette rencontre, qui se tient trois ans après la Conférence d'Addis-Abeba sur le développement, constitue véritablement une opportunité à la fois pour faire un bilan d'étape des engagements que nous avons pris collectivement à Addis-Abeba, mais également pour rehausser notre niveau d'ambition, afin de concrétiser les engagements contenus dans le Programme d'action d'Addis-Abeba.

En effet, la conférence d'Addis-Abeba a constitué, avec le Sommet des Nations Unies sur l'adoption des 17 Objectifs de Développement Durable de New York et la Conférence de Paris sur les changements climatiques (COP21), le premier des trois grands rendez-vous, ayant marqué l'année 2015 dans la voie d'un développement durable.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a établi un nouveau paradigme dans le financement du développement, en alignant les priorités de financement aux exigences environnementales, sociales et économiques. Il a également permis d'identifier plusieurs actions et mesures pour soutenir et favoriser cette transition vers des modèles économiques plus durables et parallèlement, d'assurer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Ce programme constitue pour de nombreux pays un espoir, car il s'agit véritablement d'un nouveau cadre de financement qui doit permettre de mobiliser les ressources nécessaires tant nationales, régionales qu'internationales pour réaliser les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

En effet, l'avancée principale de ce Plan est la reconnaissance de la nécessité de financer non plus simplement le seul développement, mais le développement durable, qui vise à assurer la pérennité à la fois des sociétés, des écosystèmes et de l'économie.

Ce plan pose également la question du type de financement, qui devra dorénavant intégrer toutes les sources de financement (publiques, privées, nationales et globales) et des mesures pour réformer les pratiques financières mondiales et financer les besoins d'investissements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Notre organisation régionale, l'Union Africaine, avait déjà inclus dans l'Agenda 2063 qui définit la vision et les priorités pour la transformation de l'Afrique, de par son implication active dans la préparation du programme d'action d'Addis-Abeba et de l'Agenda 2030 des Nations Unies, les grands principes et orientations programmatiques de l'agenda pour le Développement durable.

Il reste cependant qu'au niveau des pays une claire articulation entre les orientations panafricaines et mondiales et les plans nationaux de développement doit être assurée pour réellement bâtir le développement durable.

C'est ainsi, que mon pays, à travers le département ministériel dont j'ai la charge, a lancé le processus d'alignement de notre plan stratégique de développement avec ces deux agendas, de manière à disposer d'un cadre d'actions et de résultats orienté sur les priorités nationales et tout en intégrant les objectifs des deux agendas.

Ce plan d'actions orienté vers le développement durable et la transformation du Gabon en un pays émergent est inscrit dans une optique de financement misant, comme le recommande la conférence d'Addis-Abeba sur le financement du développement sur la mobilisation des ressources domestiques, le partenariat triangulaire, la coopération sud-sud et l'implication forte et appréciée du secteur privé.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs

La question du financement, comme l'ont clairement relevées les conclusions de la Conférence d'Addis-Abeba, demeure cruciale pour atteindre les objectifs de développement durable. Cela d'autant plus que pour les pays en développement comme le mien, les défis sont nombreux, dans un contexte économique mondial difficile et surtout pour les pays dont l'économie demeure tributaire de l'exportation de certaines matières premières telles que le pétrole et les minerais.

C'est justement, en raison de l'effondrement des cours du pétrole, que mon pays, sous le leadership du Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Ali BONGO ONDIMBA a adopté un plan de relance économique triennal, 2017-2019, avec l'appui des partenaires techniques et financiers afin de générer, par une plus grande implication du secteur privé une croissance durable et inclusive capable de transformer en profondeur notre économie. Ce plan de relance économique est aligné au programme d'Addis-Abeba à travers notamment les actions suivantes relatives à :

1. La mobilisation des ressources publiques intérieures

Notre plan de relance économique vise à renforcer le recouvrement des recettes à travers l'élargissement de l'assiette fiscale et la lutte contre la

fraude, l'amélioration et la réorganisation des services de collecte des recettes, le renforcement du contrôle interne et la suppression des subventions sur les produits pétroliers.

La coopération fiscale internationale doit permettre d'accroître nos capacités à mobiliser d'avantage les ressources intérieures. Il s'agit d'une question essentielle notamment en ce qui concerne la domiciliation fiscale des sociétés internationales, qui engendre un manque à gagner sur le plan de la mobilisation des ressources pour les pays en développement.

C'est pourquoi, je salue l'initiative prise par la Banque mondiale, le Fond monétaire international, l'OCDE et l'ONU de mettre en place une plateforme collaborative en matière fiscale et dont la première conférence s'est tenue ici même aux Nations Unies en février dernier.

2. L'implication du secteur privé et du secteur financier

L'accélération de la diversification de l'économie engagé dans le cadre de notre plan de relance économique repose sur une plus grande implication du secteur privé à travers le développement des filières (bois, agriculture, pêche, mines, tourisme, numérique) qui participent à la diversification de la base fiscale dominée par les secteurs d'extraction des hydrocarbures et des mines.

Ces filières ont vocation à représenter une part croissante des exportations, à gagner des parts de marché et à remonter les chaînes de valeur au niveau international. Afin de faciliter l'atteinte de cette politique, mon pays a mis en place un Haut Conseil pour l'Investissement, présidé par le Président de la République.

Cet organe, qui est le fruit d'un partenariat public-privé, est destiné à promouvoir les investissements afin de contribuer à la relance économique, à améliorer les indicateurs en matière d'environnement des affaires, à contribuer à la mobilisation des ressources financières et à susciter des mesures incitatives cohérentes, pour renforcer l'attractivité en matière d'investissement.

Mon pays entend plus que jamais offrir les conditions favorables à la création de nouveaux produits financiers afin de faciliter la mobilisation de l'épargne privée nationale et internationale, pour les investissements productifs et sociaux prioritaires mais également pour les secteurs à forte valeur ajoutée.

A cet effet, la politique du gouvernement vise à améliorer le taux de bancarisation, l'efficacité du système de garantie, l'information et la gestion du risque dans les opérations de crédit, le développement des instruments financiers non bancaires au profit des entreprises et le développement du marché financier.

3. La coopération internationale pour le développement

La coopération internationale joue un rôle essentiel de complément aux efforts faits par le gouvernement pour mobiliser les ressources afin de réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030, gage de l'éradication de l'extrême pauvreté.

Mon pays, dans le cadre de son plan de relance économique, a créé des conditions favorables à une coopération gagnant-gagnant. C'est le sens notamment de notre loi sur les Partenariats Publics-Privés qui vise à favoriser le partenariat pour le développement avec le secteur privé. Dans cette optique, un cadre est en cours d'établissement, en vue de renforcer les capacités de l'Etat dans la négociation et la gestion de ce type de Partenariats.

Le Gabon est également engagé à favoriser ses échanges tant au niveau sous régional que régional. C'est d'ailleurs le sens de l'adhésion du Gabon à la Zone de Libre-échange continental (ZLEC) qui a été adoptée récemment à Kigali au Rwanda dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

Je voudrais souligner que lors de la Conférence d'Addis-Abeba, les pays en développement ont émis le vœu que l'Aide Publique au Développement soit renforcée et surtout qu'elle soit porteuse de progrès social et économique.

Les pays développés s'étaient engagés à affecter 0,7% de leur revenu national brut à l'APD et à allouer entre 0,15% et 0,20% de leur Revenu National Brut aux Pays les Moins Avancés. Nous gardons l'espoir que ces engagements seront tenus et qu'ils apporteront des changements transformationnels mesurables en faveur de l'éradication de l'extrême pauvreté.

4. Le commerce régional et international

Addis-Abeba a mis l'accent sur l'importance du commerce comme moteur de développement qui repose sur un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles transparentes, prévisibles et non discriminatoires.

Une coopération sous régionale accrue doit permettre de mutualiser nos efforts et nos moyens dans certains secteurs tels que l'énergie, l'exploitation de certaines ressources naturelles afin de contribuer à l'essor économique et social de nos pays.

Mon pays est engagé à promouvoir un commerce équitable qui assure notamment aux producteurs le juste prix de leurs efforts.

5. La viabilité de la dette

Dans le cadre de notre plan de relance économique, le Gabon s'est engagé à maîtriser son niveau d'endettement. A cet effet, notre politique d'endettement est orientée vers des emprunts à maturité longue et à taux concessionnel.

Aussi, dans le cadre de l'apurement de la dette intérieure et extérieure, le Gouvernement s'est engagé à apurer ladite dette, en suivant une approche qui combine la restructuration de cette dette sur la base de l'audit des instances

du Trésor, de la titrisation partielle de la dette intérieure, d'un emprunt public et d'un dialogue constructif avec toutes les parties.

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs

Mon pays est engagé dans un processus soutenable de diversification de son économie sur des bases durables et solidaires qui favorisent une plus grande efficacité des services publics par une gouvernance transparente et l'orientation de l'investissement privé vers les filières porteuses de croissance.

Cette politique s'appuie également sur une stratégie d'investissement du Capital humain dans les secteurs porteurs d'innovations comme le secteur du numérique. Un accent particulier est aussi mis sur les femmes et les jeunes pour leur autonomisation sociale.

Tous les efforts de développement du Gabon sont guidés par les principes d'équité intra et intergénérationnelle qui sont au centre de sa loi d'orientation sur le développement durable. C'est dans ce cadre que nous resterons engagés à conduire le processus de développement de notre pays en prenant en compte de façon optimale les dimensions sociale, environnementale et économique.

Je vous remercie.